



## Comment obtenir une copie integrale d'acte de naissance

Par **Harican**, le **18/07/2009** à **04:04**

Bonjour,  
voila marié separé avec mon ex avec un enfant qui a maintenant 4 ans et demi, et qui ne porte pas mon nom de famille sur son extrait de naissance, comme mon ex s'est déplacée 500km au moment où elle se préparait pour l'accouchement justement pour éviter que je sois présent et puis ne pas déclarer qu'elle est mariée afin que le petit ne porte pas mon nom, chose qui est faite, par un jugement j'ai réussi quand même à avoir le droit de visite même s'il ne porte pas mon nom, et là j'ai besoin d'une copie intégrale de son acte de naissance sachant que j'habite à Mulhouse et le petit est né à LE COUDRAY est déclaré bien évidemment à la mairie de LE COUDRAY, quelles démarches doit-je suivre pour pouvoir obtenir une copie intégrale de son acte de naissance.

Merci à vous

Par **franckmeister**, le **22/07/2009** à **22:33**

il faut simplement aller sur le site de ta mairie de Naissance et faire une demande à l'aide d'un formulaire électronique  
++

Par **Harican**, le **22/07/2009** à **23:43**

Bonjour Mr franckmeister

J'ai bel et bien reçu votre mail aujourd'hui merci de m'avoir répondu et de m'expliquer la procédure que je dois entamer, d'ailleurs c'est déjà fait j'attendrai leur réponse, avant de finir je tiens à remercier toutes les personnes qui veillent sur le site et celles qui consacrent leur temps pour répondre à nos questions merci pour tout .

Par **Patricia**, le **22/07/2009** à **23:56**

Bonsoir Harican,

Vous dites qu'après un jugement, vous avez obtenu des droits de visites mais votre fils, il porte votre nom ou pas ? Je ne comprends pas votre message...  
Si il ne porte pas votre nom, je doute que la mairie (où votre fils a été déclaré) vous envoie cet acte de naissance.....

Seule votre ex femme ou concubine peut le demander et vous le transmettre.

Par **Harican**, le **23/07/2009** à **00:03**

Bonjour Patricia

Oui justement il ne porte pas mon nom, mais j'ai eu un jugement qui m'accorde le droit de visite vu que lorsqu'on est passé devant le juge pour la première fois mon ex n'a pas nié que je suis le père de cet enfant, mais malheureusement il ne porte pas mon nom. Voilà j'espère que j'ai bien répondu à votre question et que les choses sont bien claires pour vous et j'attends que vous m'aidiez avec vos réponses.

Par **Harican**, le **23/07/2009** à **00:05**

Bonjour Patricia

Oui justement il ne porte pas mon nom, mais j'ai eu un jugement qui m'accorde le droit de visite vu que lorsqu'on est passé devant le juge pour la première fois mon ex n'a pas nié que je suis le père de cet enfant, mais malheureusement il ne porte pas mon nom. Voilà j'espère que j'ai bien répondu à votre question et que les choses sont bien claires pour vous et j'attends que vous m'aidiez avec vos réponses.

Merci à vous

Par **Patricia**, le **23/07/2009** à **00:22**

Elle n'a pas nié mais vous ne l'avez pas reconnu de façon officielle.  
Je vous conseille de téléphoner dès demain à la mairie de Le Coudray, demandez le service

"Etat-civil" pour leur expliquer et leur demander si il leur est possible ou pas de vous envoyer un extrait de cet acte de naissance. Expliquez leur bien les raisons de cette demande.

Possible que ce service vous demande une confirmation par courrier.... Dans ce cas, pour toutes réclamations aux administrations, envoyer un Rec avec A/R (un courrier simple n'a aucune valeur juridique) en plus de votre courrier explicatif, joignez photocopies de votre carte d'identité, du jugement de vos droits de visites. Bref, tous justificatifs que vous possédez concernant votre fils.

Par **Harican**, le **23/07/2009** à **00:33**

Rebonjour Patrecia

Merci pour toutes ces explications, effectivement c'est ce que je vais faire demain je vais les appeler et je verai ce qu'ils vont me dire merci pour tout et je vous tienderai au courant de ce qu'ils vont me dire.

Merci

Par **Patricia**, le **23/07/2009** à **00:53**

De rien, avec plaisir.

J'ai oublié de vous préciser, si vous devez leur envoyer un courrier de confirmation, pensez à mettre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.

Revenez me donner leur réponse.....

Bonne soirée.

Par **Harican**, le **23/07/2009** à **01:00**

Merci encore une fois et je vous souhaite bonne soirée aussi , je vous tiendrai au courant.

Merci

Par **Harican**, le **23/07/2009** à **23:20**

Bonsoir Patricia

Comme on dit chose promise chose due, je t'ai promis de te mettre au courant de mon cas et là je te dis que j'ai appelé cet aprem la mairie je leurs ai expliqué le cas, il m'ont demandé de remplir le formulaire existant sur leur site, pour le fait que le petit ne porte pas mon nom on m'a dit que ce n'est pas important vu que j'ai déjà fait une reconnaissance de paternité

auparavant, chose que j'ai oubliée de vous le mentionner lors de mes messages précédents, alors on m'a demandé finalement de remplir le formulaire et leurs joindre une photocopie de ma carte d'identité. voilà c'est tout simple.

je tiens à la fin à vous remercier vous et toute personne participante à ce forum.

Merci à vous tous.

Par **Patricia**, le **24/07/2009** à **18:08**

Bonsoir,

Tant mieux que cette demande aboutisse aussi facilement.

Merci d'être revenu pour donner la réponse et la conclusion... Bon w end et bonne continuation.